

C.A.S.D.E.C.

TD/AB

2017 - 02

Destinataires :

Administrateurs

Réunion du Bureau

Vendredi 24 mars 2017 – Arrêt des comptes

Rédacteur: A. BARBIER

Présents :

- M. CHARDONNET (Président)
- Mme MARCHAND (CFDT)
- Mme MORICE (CGT)
- M. GENDROT
- M. FAVRY (FO)
- M. BRUAND (UNSA)

Assistaient également :

- Mme KERVRANN (KPMG),
- Mme CELTON (AC2C),
- Mme NOUVEL
- Mme MOLARD
- M. BARBIER
- M. DELAROCHE

Excusé :

- M. CHAVROCHE

Diffusion le : 31 mars 2017

Ordre du jour	Exposés/Décisions
<p>1. DOSSIERS</p>	<p>a. <u>Présentation des comptes de l'exercice 2016 par le Cabinet d'expertise comptable KPMG</u></p> <p>- Mme KERVRANN indique un résultat négatif de 94 927 €. Ce résultat s'explique par un résultat d'exploitation (lié aux activités) particulièrement déficitaire : - 105 596 €.</p> <p>Résultat d'exploitation : certaines activités ont connu de fortes variations, les dépenses liées à la billetterie ont été multipliées par 3 en 5 ans. L'augmentation de la subvention du Chèque culture (à 35%) peut expliquer, en partie, cette hausse (le Chèque culture représentant 201 743 € sur les 229 376 € de la ligne billetterie).</p> <p>Le nombre d'Allocation "départ à la retraite", ainsi que le solde de tout compte de "l'Allocation Noël des retraités" (et des charges URSSAF liées), ou l'Allocation médailles (dont les bénéficiaires sont fluctuants) ont également contribué, de par leur augmentation significative, à impacter négativement le résultat d'exploitation.</p> <p>S'agissant des frais de fonctionnement : Mme KERVRANN pointe plusieurs lignes comme l'augmentation des frais de fournitures (liés au déménagement), la hausse du volume des honoraires : refonte des Statuts (avec les conseils de Maître APPRIOU) ou de KPMG (ayant apporté une aide ponctuelle en fin d'année). De même, il apparaît important de mentionner l'apparition de la ligne "redevance locative" et "charges locatives", qui sont facturés par la Ville de Rennes avec, en contrepartie une subvention compensatrice versée par la Ville, d'un même montant au titre des charges locatives.</p> <p>Reste à la charge du CASDEC la redevance locative (pour 6 mois suite au déménagement) de 3 972 €.</p> <p>Enfin, il convient de mentionner l'augmentation de la ligne affranchissements dûe à l'envoi, en LR/AR, des Chèques cadeaux de l'Allocation Noël des retraités.</p> <p>Résultat financier : + 11 852 € avant impôts, qui sont le résultat de placements financiers (10 121 € une fois l'impôt payé), soit un rendement de 2%.</p> <p>Résultat exceptionnel : il correspond en grande partie à la vente du mobil-home de Plouharnel. Il est positif à hauteur de 1 328 €.</p> <p>Mme KERVRANN annonce donc un résultat sur l'exercice 2016 déficitaire de 94 927 € qui viendront minorer les réserves antérieures. Le fonds de roulement global diminue de 143 000 € et s'établit donc à 463 000 €.</p> <p>b. <u>Arrêté des comptes de l'exercice 2016</u></p> <p>- Mme CELTON annonce que les comptes présentés aujourd'hui seront ceux certifiés lors du CA du 7 avril prochain, consacré au Budget. La Commissaire aux comptes évoque 4 axes importants au titre de l'année 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le souhait d'un retour à l'équilibre dans les orientations prises lors du budget 2017, • l'importance du contrôle de gestion interne, mis en place au cours de l'année 2016, • les conclusions de l'URSSAF sur le contrôle en cours, • l'application des nouveaux Statuts et Règlement intérieur à compter du 01/01/2018.

	<p>Mme CELTON conclue son intervention sur un constat : au cours des 10 dernières années cumulées, le CASDEC a connu un résultat déficitaire de 43 000 €.</p> <ul style="list-style-type: none">- M. CHARDONNET propose un vote formel sur l'Arrêt des comptes 2016. Les organisations syndicales et le collège employeur approuvent l'arrêt des comptes, tel que présenté, à l'unanimité.
Fin de la réunion : 14h50	
<p>Prochains rendez-vous : CA : le 24/03/2017 – 15h - Salle Dr René Léon – HRM, Commission Sociale : le 06/04/2017 – 14h – CASDEC, CA – Budget : le 07/04/2017 – Journée – Le Mabilay, Commission Arbre de Noël : 20/04/2017 – 14h – CASDEC, Commission Voyages et Sorties : 04/05/2017 – 14h – CASDEC.</p>	